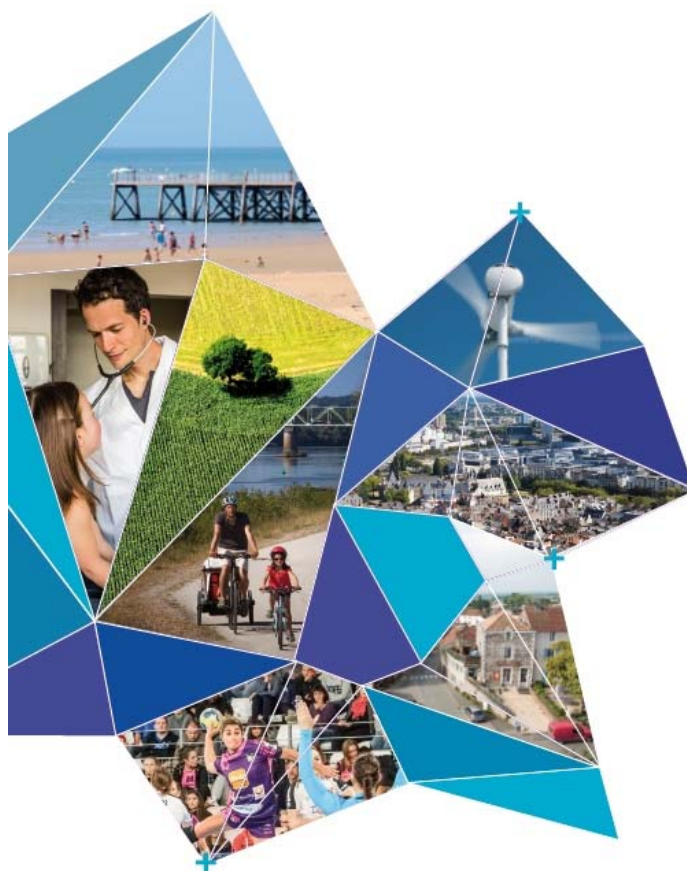


Mardi 29 octobre 2019

**CONTRACTUALISATION**

**La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020  
de la Commune de l'Île d'Yeu**

1,253 M€ pour accompagner les projets du territoire



1

① **Communiqué de presse** ..... p.2  
② **Exemples de projets développés par l'Île d'Yeu** ..... p.3  
③ **Le territoire : l'Île d'Yeu** ..... p.5  
④ **En savoir plus sur le CTR 2020** ..... p.6  
⑤ **Chiffres clés | Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité** ..... p.7

**CONTACT PRESSE : Sophie Ferger** : [sophie.ferger@paysdelaloire.fr](mailto:sophie.ferger@paysdelaloire.fr) – 02 28 20 65 30 – 07 72 21 16 97

Mardi 29 octobre 2019

## *Communiqué de presse*

**Combat pour l'équité territoriale**

# **La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020 avec la Commune de L'Île d'Yeu**

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est aussi dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire, a signé le Contrat Territoires-Région 2020 avec Bruno Noury, maire de l'Île d'Yeu et conseiller départemental de la Vendée, doté de 1 253 000 €.

« Face au risque d'une région à deux vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire.

2

**Le Contrat Territoires-Région 2020 est une nouvelle politique bâtie sur 3 principes : l'équité**, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; **la proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités ; **la liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le **Contrat Territoires-Région 2020** signé avec la **Commune de l'Île d'Yeu**, la dotation de la Région s'élève à **1 253 000 €**, dont 950 000 € au titre de la bonification insularité.

A travers ce contrat, l'Île d'Yeu souhaite engager des projets sur 4 thématiques prioritaires pour accompagner les projets du territoire.

- **Thématique n°1 - Service aux personnes**

**Opération :**

- Construction d'un équipement public « Le Petit Chiron » : médiathèque, structure jeunesse, espace régional numérique, archives municipales, salle d'exposition.

- **Thématique n°2 – Amélioration du cadre de vie et de l'environnement**

**Opération :**

- Travaux d'amélioration de l'assainissement (évolution de la filière eau et des filières des traitements annexes de la station d'épuration et postes de refoulement).  
Opération en lien avec la convention territoriale du CPER.

- **Thématique n°3 – Transition énergétique**

**Objectif:**

- Soutenir les projets et actions répondant à l'un des 5 piliers de la feuille de route « Transition énergétique ».

**Opérations :**

- Rénovation énergétique et extension de l'Hôtel de Ville.
- Construction d'une recyclerie (hors brique transition énergétique).

- **Thématique n°4 – Développement économique et de l'artisanat**

**Opération :**

- Aménagement de la zone artisanale de la Marèche.

## FOCUS PROJETS : Visite de la Zone d'Activités de la Marèche

Deux projets financés par la Région au titre du CTR 2020 sont situés sur la zone d'activités de La Marèche :

### **Aménagement pour l'implantation d'un nouveau centre technique municipal :**

En prévision de l'implantation d'un nouveau centre technique, la municipalité aménage une nouvelle tranche de la zone artisanale de la Marèche : terrassement, démolition, remblaiement, voirie, réseaux.

Afin de prévenir les nuisances liées à l'activité du centre technique (bruit, mouvements des engins, etc.) pour les riverains, la municipalité a également décidé d'ériger un merlon et la mise en place de gabions autour du futur bâtiment.

Coût total de l'opération contractualisée : 1 332 104,26 €

Financement régional : 200 000 €

### **Construction d'une recyclerie :**

La Commune de l'Île d'Yeu possède la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire. La contrainte de l'insularité impose de favoriser les échanges locaux et la circulation des biens sur le territoire.

Dans le cadre de son programme de prévention des déchets, la Commune souhaite mettre en place une structure de type « recyclerie » qui assurerait la valorisation des biens courants et d'équipement destinés à être jetés par réutilisation (« seconde main »). Cette structure sera un réel pôle de ressources autour duquel pourront être développés des projets d'économie circulaire.

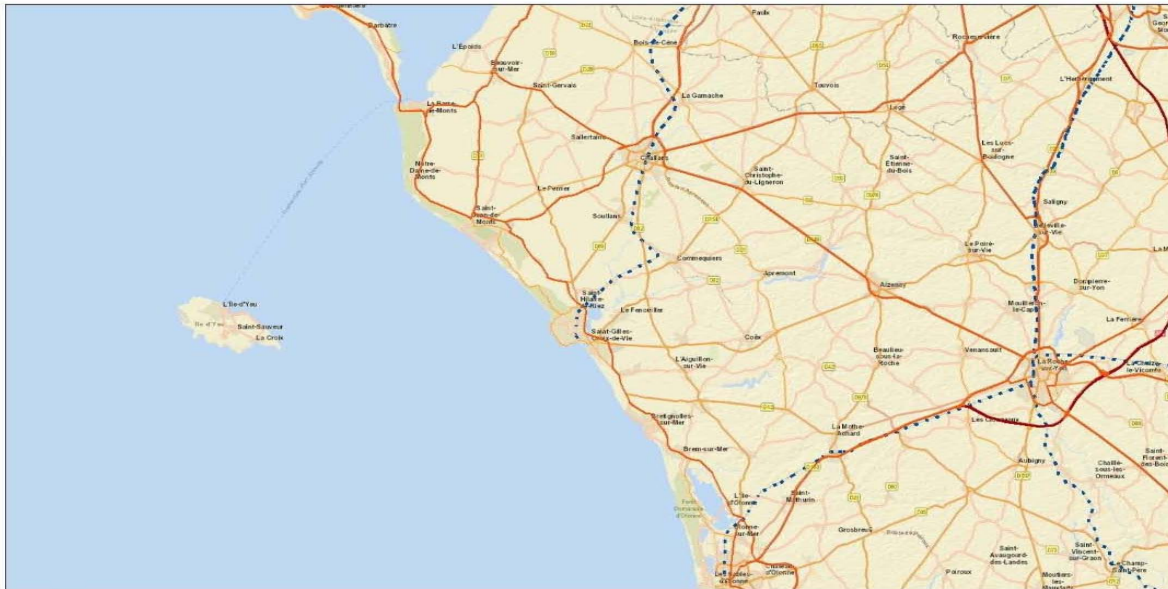
Le travail sur le projet a été entamé en 2013 par une phase de diagnostic et l'établissement de premiers scénarii. En l'absence de structure associative porteuse, la Commune s'est orientée vers la création d'une nouvelle structure dont la gouvernance est à déterminer.

Coût total estimatif de l'opération : 972 375 €

Financement régional sollicité : 153 000 €

## L'Île d'Yeu

### ILE D'YEU



June 27, 2017  
 Réseau\_routier\_2017  
 Type autoroutier  
 Liaison principale  
 Autres liaisons  
 Lignes ferroviaires TER  
 World Street Map

1:366,900  
 0 3.5 7 14 mi  
 0 5 10 20 km

Sources: Esri, HERE, DeLorme, USGS, Intermap, INCREMENT P, NRCan, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), Esri Korea, Esri (Taiwan), Swisstopo, IGN, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

Région des Pays de la Loire  
 Esri, HERE, Garmin, USGS | Esri, HERE, Garmin, USGS |

Au nord-ouest du département de la Vendée, l'île d'Yeu est située à 17 km au large des côtes vendéennes. Elle est composée d'une seule commune qui compte 4 636 habitants (population municipale 2016). Le maire est Bruno Noury.

## En savoir plus sur le Contrat Territoires-Région (CTR) 2020

### • Périmètre et chef de file du contrat

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres. **Les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets. Pour l'île d'Yeu, la contractualisation s'effectue au niveau communal vu la spécificité du territoire.**

### • Dotation

Une dotation est calculée pour chaque territoire de contractualisation. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotation de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

### • Période

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

### • Contenu du contrat

L'élaboration du contrat se fait sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets peuvent concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

### • Bénéficiaires

**Maîtres d'ouvrage publics** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

**Maîtres d'ouvrage privés** : association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

### Chiffres clés de la contractualisation

#### En Pays de la Loire :

- **68** Communautés de communes et d'agglomération,
- **2** Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- **1** Métropole : Nantes
- **1** Commune insulaire : l'île d'Yeu

#### 2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.

**25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.**



### Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures. Après 1 an de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été engagées et d'ores et déjà 2/3 sont totalement opérationnelles. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... **Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles** sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. Il a été complété de 6 M€ supplémentaires, via un Fonds Ecoles, pour des investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes durant les années 2016 et 2017 et de plus de 5,8 M€ cumulés pour 2018 et 2019.

Depuis leur mise en œuvre, 715 Communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 30 566 862 € soit près de 51 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.

**Sur le territoire de l'Île d'Yeu l'engagement de la Région s'élève à 73 354 € pour 2 projets.**

#### Fonds Ecole :

- **Construction d'une salle de classe au sein de l'école du Ponant** – Subvention accordée : 23 354 €.

#### Fonds Régional de Développement des Communes

- **Réalisation d'un terre-plein piétonnier sur le quai Carnot et de la mairie** – Subvention accordée : 50 000 €.